



scm-dgo

SERVICE DE CONTROLE DES MEDICAMENTS

Adresse postale: rue Stevin 137, 1000 Bruxelles – Tel.: 02-285 42 00 – Fax: 02-285 42 84 – E-mail: dgo\_scm@apb.be

## LISTE DE RETRAIT 12/11/2013

<http://www.apb.be>

Ces produits sont à retourner le plus rapidement possible au SCM. Après le 31 janvier 2014 ceux-ci ne seront plus crédités. Ne pas oublier, sur tous les triptyques, votre cachet, numéro d'immatriculation et numéro de compte bancaire, si modifié, ainsi que les numéros des lots des conditionnements renvoyés. Les firmes ne sont pas obligées de rembourser les conditionnements qui ont dépassé la date de péremption.

### POUR NON-CONFORMITE

### MEDICAMENTS

#### A la demande du S.C.M. ou de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

NOM DU PRODUIT	FORME GALENIQUE	TITULAIRE D'ENREGISTREMENT	NUMERO(S) DE(S) LOT(S)	RAISON
JEXT 150 µg CNK 2906 501	1 x 0,15 ml solution pour injection dans un stylo prérempli	ALK-ABELLO BV	0000861046 (BE382514)	Possibilité de dysfonctionnement du stylo à cause duquel l'adrénaline n'est pas injecté
JEXT 300 µg CNK 2906 519	1 x 0,3 ml solution pour injection dans un stylo prérempli	ALK-ABELLO BV	0000861073 (BE382523)	Possibilité de dysfonctionnement du stylo à cause duquel l'adrénaline n'est pas injecté

S. SARRE, Dr. Sc. Ph.  
Directeur du S.C.M.